



**NOUVEAU !
Avantage aux
accompagnants**



Les accompagnants bénéficient de
la gratuité sur les TER*



Vous accompagnez une personne à mobilité réduite, vous bénéficiez de la **gratuité** sur les TER **Poitou-Charentes**

Vous accompagnez une personne à mobilité réduite titulaire d'une carte d'invalidité civile

Vous bénéficiez de la gratuité sur le parcours effectué par la personne à mobilité réduite mais aussi sur le parcours pour aller la chercher ou pour revenir après son voyage.

Pour obtenir cette gratuité, il suffit de :

- présenter la carte d'invalidité civile
- prendre simultanément les billets de la personne à mobilité réduite et de son accompagnant.

Trains et parcours autorisés :

Trajets effectués en totalité sur les lignes situées sur le territoire de la Région Poitou-Charentes dans tous les trains TER et autocars TER. Que ce soit pour accompagner la personne à mobilité réduite, la rejoindre ou revenir après l'avoir accompagnée (aller/retour valable 2 jours).

Où s'informer ?

- Aux **guichets des gares**
- **TER Poitou-Charentes SERVICES**
0810 810 888 (Coût d'un appel local)
- **www.ter-sncf.com**
- **www.poitou-charentes.fr**

Où acheter ?

Billets délivrés uniquement aux guichets des gares et boutiques SNCF en Poitou-Charentes.